

Annonces légales et judiciaires



LES JULIANNES

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile au capital de 82 180 €
Siège social : 621 Quartier Les Juliannes
26770 SAINT-PANTALEON-LES-VIGNES
389 240 961 RCS ROMANS

Aux termes du PV AGE du 31/05/2025, les associés ont pris acte de la nomination de Madame Laura EYDOUX de ses fonctions de co-gérante à compter du 31/05/2025. M. Guy EYDOUX est co-gérant maintenu.
Dépôt des pièces au Greffe du Tribunal de Commerce de ROMANS.

Pour avis,
La Gérance

PRADELLE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 300 000 euros
Siège Social : 5 Rue du Riou
26600 CHANOS CURSON
RCS ROMANS SUR ISERE 324 430 198

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 30.04.2025, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Alexandre PRADELLE de ses fonctions de gérant à compter du même jour.

Les statuts ont été mis à jour en conséquence.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Romans.

Pour avis,
La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à St Marcel lès Valence du 16/06/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : **SEFANO**
Siège social : 405A rue de Mathias, 26320 ST MARCEL LES VALENCE

Objet social : acquisition, construction, gestion de tout bien immobilier
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 9 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Adeline Sabatier demeurant 77 bis chemin de l'Ozon 26800 Ambonil

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Romans.
La Gérance



APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AP 26 25 0094 01 JMC : superficie totale : 94 a 83 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-MARCEL-LES-VALENCE (94 a 83 ca) - 'LES REYS' : ZP-21. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 26 25 0106 01 VR : superficie totale : 19 ha 17 a 08 ca dont 2 ha 63 a 98 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et exploitation. Parcellaire : CLIIOUSCLAT (2 ha 63 a 98 ca) - 'LES COIGNETS' : B-93. LORLIOL-SUR-DRÔME (16 ha 53 a 10 ca) - '0675 CHE DE BRAS DE ZIL' : ZN-111 - 'BRAS DE ZIL NORD' : ZO-19. Zonage : CLIIOUSCLAT : N - LORLIOL-SUR-DRÔME : A. Occupation : Occupée pour partie

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERÉ COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'ÉGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **11/07/2025** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85 rue de la Forêt - CS 10150 26905 VALENCE 9 - Mail : direction26@safer-aura.fr.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à St Marcel lès Valence du 16/06/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière.
Dénomination sociale : **SF INVEST**.
Siège social : 405 RUE DE MATHIAS, 26320 ST MARCEL LES VALENCE.

Capital social 10000 euros constitué uniquement d'apport en numéraire.
Objet social : acquisition, construction, gestion de tout bien immobilier.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Gérance : Serkan UZUN demeurant 1177B route de Margès 26380 Peyrins.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Romans.
La Gérance

INFORMATION MUNICIPALE

Le Maire de SAINT-JULIEN-EN-VERCORS informe qu'une procédure de reprise des tombes en déshérence va être engagée au cimetière communal.

La liste des tombes concernées est visible à l'entrée principale du (des) cimetière(s) et à la Mairie.

Les familles, concernées par ces tombes, sont invitées à se présenter à la réunion publique et aux constatations.

le **11/07/2025 à 10 heures AU CIMETIERE**

La Mairie, accompagnée d'un expert mandaté et d'un officier de police judiciaire leur précisera les grands principes de la procédure, et les modalités minimums nécessaires à réaliser pour conserver les tombes concernées.



Par arrêté interministériel du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2025, soit 0,193 euro HT le caractère.

Les annonces de constitutions, cessations, changement de patronyme et modifications unitaires ainsi que les procédures collectives (ouverture et fermeture) sont forfaitisées. Les annonces de modifications comportant plusieurs événements sont tarifées au caractère. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

Plus d'informations sur <https://www.agriculture-dromoise.fr>, rubrique publications légales

NOS SERVICES Attestation de parution immédiate
Relecture avant parution
Envoi des justificatifs
Logo et entête gratuits
Devis gratuit

Confiez-nous vos annonces légales et judiciaires, avis d'enquêtes publiques, annonces administratives...

Journal **habilité** à publier les **annonces légales** sur toute la **Drôme**

Edition **PRINT**

Parution le jeudi Bouclage mardi 17 h

Edition **SPEL**

www.agriculture-dromoise.fr

Mise en ligne immédiate

une adresse mail à votre service :

✉ legales@agriculture-dromoise.fr



Chronique paie

	Valeur des coefficients conventionnels de l'emploi		Valeur depuis le 01/01/2025	Salaire brut mensuel base 151.67 heures
	entre	et		

Palier 1	9	11	11,88 €	1801,84 €
Palier 2	12	16	11,97 €	1801,84 €
Palier 3	17	24	12,14 €	1806,35 €
Palier 4	25	35	12,40 €	1845,78 €
Palier 5	36	51	12,93 €	1926,17 €
Palier 6	52	73	13,54 €	2017,17 €
Palier 7	74	104	14,33 €	2135,47 €
Palier 8	105	143	15,32 €	2282,58 €
Palier 9	144	196	16,58 €	2470,65 €
Palier 10	197	270	18,36 €	2736,07 €
Palier 11	271	399	20,90 €	3113,72 €
Palier 12	400		23,88 €	3558,10 €

Cotisations accident du travail	Taux à la baisse pour 2025 (en %)
110 Cultures spécialisées	2,20
130 Elevage gros animaux	2,44
140 Elevage petits animaux	3,98
180 Cultures, élevages non spécialisés	2,16
190 Viticulture	3,73
400 Entreprises de travaux agricoles	2,61
Autres salariés tous secteurs	
- Personnel de bureau	1,15
- Apprenti	1,95

La gratification des stagiaires est établie sur la base de 4,35 € brut par heure.

Depuis le 27 décembre 2022, le salaire du salarié versé par virement doit être effectué sur un compte bancaire appartenant à ce salarié s'il est titulaire ou cotitulaire du compte bancaire.

Les jours fériés pour 2025

(tombant un jour habituellement travaillé du lundi au vendredi)

- Jour de l'an : mercredi 1^{er} janvier 2025
- Lundi Pâques : lundi 21 avril 2025
- Fête du travail : jeudi 1^{er} mai 2025
- Victoire 1945 : jeudi 8 mai 2025
- Jeudi de l'Ascension : jeudi 29 mai 2025
- Lundi de Pentecôte : lundi 9 juin 2025
- Fête nationale : lundi 14 juillet 2025
- Assomption : vendredi 15 août 2025
- Toussaint : samedi 1^{er} novembre 2025
- Armistice : mardi 11 novembre 2025
- Noël : jeudi 25 décembre 2025

Cotisations sociales (non TAM/cadres) au 01.01.2025

Taux des cotisations	Plafond	Employeur	Salarié	Total
Cotisation sécurité sociale Assurances sociales : maladie, maternité, décès	3 666 €	7 %	0 %	7 %
• rémunération ≤ 2,5 Smic		13 %	0 %	13 %
• rémunération > 2,5 Smic		8,55 %	6,90 %	15,45 %
Veillesse plafonnée		1,90 %	0,40 %	2,30 %
Veillesse déplafonnée				
Allocations familiales		3,45 %	0 %	3,45 %
• rémunération ≤ 3,5 Smic		5,25 %	0 %	5,25 %
• rémunération > 3,5 Smic		Variable	0 %	
Accident du travail				
Contribution solidarité autonomie	3 666 €	0,30 %	0 %	0,30%
Fonds d'aide au logement		0,10 %	0 %	0,10%
Chômage	14 664 €	4,05 %	0 %	4,05%
Retraite complémentaire (Agricole) Retraite complémentaire	3 666 €	3,94 %	3,93 %	7,87 %
• Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS*		10,80 %	10,79 %	21,59 %
• Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS				
Contribution d'équilibre technique (CET)		0,21 %	0,14 %	0,35 %
• Rémunération supérieure au PMSS				
Contribution d'équilibre général (CEG)				
• Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS	1,29 %	0,86 %	2,15 %	
• Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS	1,62 %	1,08 %	2,70 %	
Retraite supplémentaire des non-cadres Dès 12 mois d'ancienneté continue (obligatoire)		0,50 %	0,50 %	1 %
Assurance garantie des créances des salaires (AGS) - dans la limite de 4 plafonds	14 664 €	0,25 %	0 %	0,25 %
Service santé au travail	3 666 €	0,42 %	0 %	0,42 %
OCAPIAT (entreprise moins de 11 salariés) CDI et CDD saisonniers CDD autre que saisonniers		0,55 % 1,55 %	0 % 0 %	0,55 % 1,55 %
Cotisations AFNCA, ANEFA, PROVEA, ASCPA AFNCA pour les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 310, 330, 340, 400, 410, à l'exception de l'ONF, des associations intermédiaires et des sociétés de courses		0,05 %		0,05 %
ANEFA		0,01 %	0,01 %	0,02 %
PROVEA pour les paysagistes et les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 400 à l'exception des associations intermédiaires.		0,20 %		0,20 %
ASCPA (salarié ayant 6 mois d'ancienneté)		0,04 %		0,04 %
ADEFA Contribution au dialogue social		0,06 % 0,016 %	0,04 %	0,010 % 0,016 %
CSG et CRDS non déductibles (assiette 98,25% du salaire dans la limite de 4 plafonds et de 100% sur la rémunération au-delà)			2,40 %	2,40 %
CSG déductible (assiette : 98,25% du salaire et de 100% de certaines contributions patronales prévoyance)			6,80 %	6,80 %
Forfait social (entrepris de 11 salariés et plus) sur les contributions patronales prévoyance et santé		8 %		8 %
Assurance décès		0,170 %	0,170 %	0,34 %
Garantie incapacité de travail - A partir de 6 mois d'ancienneté		0,74 %	0,37 %	1,11 %

Le service juridique social de la FDSEA 26, Sébastien Bernard